

Fonctionnement de l'Ecole

Genève, 26 Décembre 1817.

La Commission d'Instruction du canton de Genève

à Monsieur le Maire de Veirier et Troinex

Monsieur le Maire,

Monsieur le Conseiller Lullin, l'un des membres de cette commission, nous a fait un rapport très satisfaisant sur l'école de votre commune dirigée par le P. B. Deshusses. Il nous a en particulier informé qu'ensuite d'une discussion qui s'étoit élevée entre vous Monsieur, Mr le Curé de Veyrier et Mr Bellami principal bienfaiteur de l'école, relativement à la distribution des heures de l'enseignement et de l'emploi du tems dans ces mêmes heures, il avait été convenu sous son intervention

1° qu'à l'avenir, il y auroit chaque jour, deux heures d'enseignement de lecture et d'écriture le matin et autant l'après midi,

2° qu'à la suite de chacune de ces deux séances le Régent feroit faire aux enfans un exercice de catéchisme d'environ une demi heure,

3° que l'écolage de chaque enfant seroit fixé à six sols par mois, que Mr le Curé & Mr Bellami se chargeraient de percevoir cette rétribution des parens et de la remettre au Régent.

La Commission approuve infiniment cet arrangement et désire qu'à l'avenir il serve de règle à votre école, elle vous recommande d'en surveiller l'exécution et de l'informer si on s'en écartoit.

Recevez Monsieur le Maire l'assurance de notre parfaite considération.

Le président de la Commission

Chatrier (F)